

Commune de LA CHAPELLE-RABLAIS
Place de l'Église – 77370 LA CHAPELLE-RABLAIS

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2019
COMPTE-RENDU

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 20 mai 2019, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Guy VALENTIN, Maire de LA CHAPELLE-RABLAIS, le 27 mai 2019 à 20 heures 30, dans la salle du conseil en mairie de LA CHAPELLE-RABLAIS.

Étaient présents : Mme VERNES, MM. LOCHELONGUE, HENNEQUIN, Mmes DENIEL, VALENTIN-SALBERT (a quitté la séance à 21h26) et Mme THIESSELIN

Absents représentés : M. DUBOIS (pouvoir donné à M. HENNEQUIN), M. FONTELLIO (pouvoir donné à Mme VERNES)

Absents non représentés : Mmes GÈNE, ROBERT, MM. MARTIN et DESCHAMBRES

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 7

Nombre de membres absents représentés : 2

Nombre de membres absents non représentés : 4

Assistait également à la réunion : Mme Sandrine FRANÇOIS, Adjoint Administratif Territorial Principal de 1ère classe, exerçant les fonctions de Secrétaire de mairie

Secrétaire de séance : Alain LOCHELONGUE

La séance est ouverte à 20h30.

Monsieur VALENTIN demande si tous les membres du conseil municipal ont bien reçu et lu le compte-rendu de la précédente réunion, il demande également s'il y a des observations.

Aucune remarque n'étant formulée le procès-verbal de la réunion du 12 avril 2019 est approuvé à l'unanimité des membres présents. Il est procédé à la signature du registre.

SUJETS A L'ORDRE DU JOUR

- **Choix des entreprises pour les travaux d'aménagement d'une aire de jeux** (délibération n°18-19)

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil qu'une demande de subvention de Fonds d'Équipement Rural (F.E.R.), a été formulée en date du 26 mars 2019 et qu'à ce jour nous n'avons pas de réponse favorable à cette demande de subvention de Fonds d'Équipement Rural (F.E.R)

L'accord et le montant de la subvention sera arrêté lors d'un prochain comité de pilotage.

Il indique avoir demandé et reçu les devis relatif aux travaux d'aménagement et les soumetts aux membres du conseil :

Jeux pour enfants

Fournisseur	Produit	Prix HT	Prix TTC	Commentaire
MEFRAN Collectivités	Royaume de Charlemagne composé de 8 jeux sur fosse graviers	13 500	16 200	
SEDI Equipement	Structure Abeille sur sol amortissant	4 872,37	6 032,84	Jeu plus petit
MIP pose	Pose Abeille de SEDI	1 720,00	1 720,00	
SEDI complet	Total	6 592,37	7 752,84	

City stade

Fournisseur	Produit	Prix HT	Prix TTC	Commentaire
SAE - Tennis d'Aquitaine	City stade métal / composite 24m x 12m posé sur gazon synthétique	32 500	39 000	
MEFRAN Collectivités	Multisport 19,85m x 11,2m haut de gamme, acier galvanisé, sur gazon synthétique	29 500	35 400	
SEDI Equipement	Terrain multisport en trame x 20m x 10m sur gazon synthétique	28 997,00	34 796,40	

Et après en avoir délibéré et à l'unanimité.

Le Conseil Municipal,

- **Décide** de choisir la société MEFRAN Collectivités pour la réalisation du jeu pour enfants d'un montant HT des travaux de 13 500,00 €
- **Décide** de choisir la société TENNIS D'AQUITAINE pour la réalisation du city stade d'un montant HT des travaux de 32 500,00 €

- **Demande de fonds de concours de la CCBN : aménagement d'une aire de jeux** (délibération n°19-19)

Vu le projet d'aménagement d'une aire de jeux

Vu dérogation aux principes de spécialités et d'exclusivité (article L.5214-16 V du CGCT et l'article de la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales) « Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre un E.P.C.I. à fiscalité propre et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours »

Afin de soutenir les communes membres, la communauté de communes de la Brie Nangissienne propose de créer un fonds de concours annuel.

Vu le budget communal,

Monsieur le Maire expose le coût de l'opération :

Le coût global de l'opération initial, sur la base d'un premier devis correspondant à la réalisation des travaux d'aménagement était le suivant :

• Travaux d'aménagements :	
Jeux pour enfants :	13 500,00 € HT soit 16 200,00 € TTC
City Stade :	32 500,00 € HT soit 39 000,00 € TTC
Total	55 200,00 € TTC

Plan de financement prévisionnel :

• Coût global :	55 200,00 € TTC
• Subvention FER estimée à 40% (pouvant aller jusqu'à 50 %) :	22 080,00 € TTC
• Fonds de concours de la CCBN :	10 000,00 € TTC
Reste à la charge de la commune.....	23 120,00 € TTC

Echéancier prévisionnel :

Les travaux d'aménagement sont prévus durant les mois de d'été 2019.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Sollicite** la subvention au titre du fonds de concours de la Communauté de Communes de la Brie Nangissienne.

- **Soutien des personnels de l'Office National des Forêts** (délibération n°20-19)

Le conseil municipal de LA CHAPELLE RABLAIS réaffirme son attachement au régime forestier mis en œuvre dans sa forêt communale par le service public de l'Office National des Forêts et s'inquiète de sa remise en cause.

Le conseil municipal déplore la diminution continue des services publics en milieu rural qui hypothèque l'avenir de nos territoires.

L'ONF a déjà subi de très nombreuses suppressions de postes et sa Direction générale aurait annoncé 1500 nouvelles suppressions dont 460 dès 2019. Pourtant le contrat d'objectif et de performances de l'ONF signé par les communes forestières et l'Etat pour la période 2016-2020 garantissait le maintien des effectifs et du maillage territorial. La filière bois que soutient l'ONF c'est 400 000 emplois principalement dans le monde rural, c'est donc un enjeu vital pour nos territoires.

A l'heure du changement climatique, la forêt nous protège et il revient à tous, Etat, collectivités, citoyens, de la protéger. Elle doit rester un atout économique, touristique et environnemental pour notre pays.

Alerté par les représentants des personnels de l'ONF sur la situation critique de leur établissement et inquiet des conséquences à venir pour la gestion de son patrimoine forestier,

Le conseil municipal soutient les personnels de l'Office National des Forêts et demande au gouvernement :

- l'arrêt des suppressions de postes de fonctionnaires et d'ouvriers forestiers à l'ONF.

- le maintien du statut de fonctionnaire assermenté pour les agents de l'ONF chargés de protéger et de gérer les forêts communales.

le maintien du régime forestier et la réaffirmation de la gestion des forêts publiques par l'ONF, au service de l'intérêt général et des générations futures

• **Adhésion des communes de Bois-le-Roi et Bourron-Marlotte au SDESM** (délibération n°21-19)

Vu la loi n°2006-1537 du 7 décembre 2006 relative au secteur de l'énergie et, notamment, son article 33,
Vu la délibération n° 2019-10 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne portant approbation de l'adhésion des communes de Bois-le-Roi et Bourron-Marlotte,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Approuve** l'adhésion des communes de Bois-le-Roi et Bourron-Marlotte au SDESM.

• **Adhésion au Groupement d'intérêt public « ID 77 »** (délibération n°22-19)

Vu la loi n°2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit et notamment ses articles 98 à 122 ;

Vu le décret n° 2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêts public ;

Vu la convention constitutive du Groupement d'intérêt public « ID 77 » adopté par son assemblée générale du 3 décembre 2018 ;

Vu l'arrêté préfectoral DRCL/BLI n°47 en date du 6 mai 2019 portant approbation de la nouvelle convention constitutive du « groupement d'intérêt public de structuration de l'offre d'ingénierie départementale » et changement de dénomination en « groupement d'intérêt public d'ingénierie départemental (ID 77) » ;

Exposé des motifs :

Le département de Seine-et-Marne a constitué avec ses organismes associés intervenant en matière d'ingénierie territoriale un groupement d'intérêt public (GIP) de coordination régi par les dispositions des articles 98 à 122 de la loi n°2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit, « ID 77 ».

Ce groupement a ainsi été pensé comme un interlocuteur unique devant faciliter l'accès des communes et groupements de collectivités seino-marnais aux compétences et ressources disponibles en matière d'ingénierie, ainsi qu'il ressort de sa convention constitutive.

Il est proposé au conseil municipal d'adhérer au Groupement d'intérêt public « ID 77 » ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés:

- **Décide** d'adhérer au Groupement d'intérêt public « ID 77 »

- **D'approuver** la convention constitutive jointe en annexe

- **D'autoriser** son exécutif à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et en particulier d'en informer le Groupement d'intérêt public.

- **De désigner** M. Guy VALENTIN comme représentant de la commune de LA CHAPELLE RABLAIS au sein de l'assemblée générale du GIP « ID 77 »

Informations Diverses :

1/ Demande d'emprunt pour les travaux du cimetière et d'aménagement de l'aire de jeux :

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 6 septembre 2016, lors de son élection de Maire, les membres du conseil municipal lui avaient consenties une délégation relative aux emprunts à hauteur de 275 000,00 euros. Cette réunion ayant lieu au moment où une demande d'emprunt vient d'être réalisée, il tenait à en informer les membres présents.

Monsieur le Maire laisse la parole, à Monsieur HENNEQUIN, chargé des finances. Ce dernier indique que lors du vote du budget, il a été prévu un emprunt de 59 000,00 euros. Le nouveau projet pour l'aménagement de l'aire de jeux ajouté à celui du cimetière nécessite un emprunt, certaines subventions prévues, ne nous sont pas encore parvenues.

Il apparaît aux vues de notre trésorerie et afin de ne pas être en difficulté à certaines périodes de l'année (comme cet été notamment) nécessaire de faire cet emprunt..

Il indique que nous avons reçu deux propositions, l'une du Crédit Agricole et l'autre de la Caisse d'Epargne. Les deux propositions sont intéressantes et les taux sont actuellement bas pour les collectivités.

Il indique que le choix se porte sur la proposition du Crédit Agricole, contacté en deuxième, mais dont la réponse nous est parvenue en premier.

Le Crédit Agricole, propose trois profil d'amortissement 8,10 ou 12 ans. Il a été décidé avec Monsieur le Maire de choisir un amortissement sur 10 ans avec un taux d'intérêt de 0.76%.

Il précise que certains emprunts vont s'achever et notamment il y en a un qui se termine en 2022.

2/ Travaux du cimetière :

Monsieur le Maire informe les membres présents que les travaux du cimetière viennent de s'achever par la dernière phase, celle de la végétalisation.

3/ Commission location de salles :

Madame DENIEL, souhaiterait que de nouvelles réunions soient prévues pour la commission location de salles, afin de continuer à mettre en place de nouvelles procédures relatives à la location, exemple : état des lieux. (Elle explique qu'il reste des défaillances en prenant pour exemple son problème de propreté de la salle lors de sa dernière location).

4/ Les différents travaux à prévoir :

Pour l'assainissement :

- la station ayant déjà plus de 10 ans, les travaux d'entretien vont être nécessaires,
- les réseaux : actuellement nous devons prévoir la pose d'un débitmètre.

Pour la commune :

- la salle de fêtes : prévoir les travaux d'étanchéité nécessaire qui avaient déjà abordés en conseil.
- la mairie : prévoir également de changer les radiateurs mais également les fenêtres qui sont actuellement une grosse perte énergétique.
- la sécurité et voirie : vidéo surveillance, marquage au sol avec peinture aux nouvelles normes, marquage au sol des arrêts de bus
- les lotissements du square Dupeyron et de la mare à la cane : travaux de réfection des trottoirs et parking

Ces travaux pourraient être financés par la vente de terrains communaux ou par la mise en place de conventions d'usage : exemple le terrain à proximité du haras pourrait être laissé à disposition de M. DROMIGNY, avec la condition qu'il réalise l'entretien de ce terrain et qu'il nous laisse l'accès pour l'entretien de notre réseau d'assainissement, idem pour le chemin de Saint Thomas.

En ce qui concerne les travaux énergétiques, des aides pourraient certainement financer en partie les travaux comme pour les particuliers pour l'isolation par exemple.

5/ Enquête publique relative au plan de zonage des réseaux d'assainissement et des eaux pluviales :

Monsieur le Maire rappelle qu'une enquête publique a eu lieu du 23 avril 2019 au 24 mai 2019, aucun administré ne s'est déplacé et aucune remarque n'a été déposée.

6/ Requête déposée contre le PLU approuvée en mai 2017 :

Le jugement a eu lieu le 18 février 2019 et vient de nous parvenir officiellement par le tribunal administratif. La requête est déboutée avec un délai d'appel de 2 mois. A ce jour nous n'avons pas connaissance qu'un appel serait déposé.







La séance est levée à 22h11.

Le Maire,

Guy VALENTIN

Le secrétaire,

Alain LOCHLONGUE

F. VERNES 	A. LOCHLONGUE 	J.P. HENNEQUIN 	L. DUBOIS Absent	M. FONTELLIO Absent	S. DENIEL Absente 
S. GÈNE Absente	F. VALENTIN- SALBERT 	M. ROBERT Absente	K. THIESSELIN 	D. MARTIN Absent	D. DESCHAMBRES Absent